



Le droit de s'associer : une garantie de la vie démocratique.

décret-loi de 39 : abolition

A la suite de l'interdiction de plusieurs organisations d'étrangers par le ministère de l'Intérieur, il est bon de se pencher sur la législation en vigueur. Le libre droit d'association, proclamé en son principe par la Révolution Française, a été inscrit pour la première fois, dans la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. L'Article 2 de cette loi dispose que : «... les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable... »

La seule formalité requise pour qu'une association librement formée obtienne la capacité juridique, est la déclaration préalable. Ainsi déclarée, cette association pourra ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer les cotisations de ses membres, le local où elle a son siège, etc...

Sous l'empire de la loi de 1901, il existait déjà une disposition spéciale visant les associations composées en majeure partie d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étranger. Ces associations pouvaient être frappées d'une décision de dissolution prise par le décret du Président de la République, rendu en Conseil des Ministres (art. 12 de la loi).

Une telle mesure décidée par le pouvoir exécutif ne pouvait être motivée que par des agissements graves de nature soit « à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises » soit « à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat ».

L'article 12 est la seule disposition de

la loi de 1901, instituant un cas d'exception pour les étrangers. Par contre, l'article 3 de la loi prévoit une disposition d'ordre général s'appliquant tant aux associations françaises qu'étrangères, et qui déclare nulle et de nul effet toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme républicaine du gouvernement.

Cette nullité est prononcée par le Tribunal de Grande Instance. Le contrôle de la légalité de toute association est donc en principe judiciaire et n'est pas laissé à l'appréciation discrétionnaire du pouvoir exécutif, comme dans le cas de l'article 12 ci-dessus.

Cet arsenal légal devait suffire à assurer le fonctionnement de la vie associative pendant plusieurs décennies. A la veille de la seconde guerre mondiale, les activités des groupements nazis ou pro-nazis, la psychose de la « 5^e colonne », et le climat politique général amenèrent le gouvernement à abroger l'article 12 de

la loi de 1901, jugé insuffisant, et à ajouter à cette loi un titre IV comprenant 14 nouveaux articles (de 22 à 35). Il s'agit du fameux décret-loi du Président de la République en date du 12 avril 1939 sur les « associations étrangères ». Ce décret sera complété par le décret d'application du 1^{er} juin 1939 et par celui du 1^{er} septembre 1939.

Le texte du 12 avril 1939 institue le régime de l'autorisation préalable du ministère de l'Intérieur, pour toutes les associations étrangères, autorisation qui peut être accordée à titre temporaire ou soumise à renouvellement périodique, subordonnée à l'observation de certaines conditions fixées par décret et qui, en tout cas, est susceptible d'être retirée à tout moment (art. 22 à 24). C'en est donc fin de la liberté d'association pour les étrangers.

Même les associations déjà existantes au moment de la promulgation du décret de 1939 sont tenues de demander dans le délai d'un mois, l'autorisation exigée par le nouveau texte.

Une double sanction est prévue : la cessation immédiate de leur activité et la liquidation des biens dans le délai d'un mois à dater de la notification, pour les associations étrangères auxquelles l'autorisation est refusée ou retirée (art. 29); la nullité de plein droit des associations étrangères qui ne demandent pas l'autorisation (art. 30). Cette nullité est également constatée par décret.

Des peines d'amende et d'emprisonnement sont applicables à tous ceux qui, à un titre quelconque, assument ou continuent à assumer l'administration et le fonctionnement d'une association étrangère non autorisée, les dirigeants étant passibles de peines plus sévères que les simples membres.

Après 1945, les décrets-lois de 1939, restaient en vigueur. Une proposition de loi a bien été présentée le 11 mars 1948 à l'Assemblée Nationale, en vue de leur abrogation, elle n'a jamais été discutée et encore moins adoptée. Ainsi, ces textes ont été maintenus depuis bientôt quarante ans, bien au-delà... des circonstances qui ont motivé leur promulgation. Ils permettent aujourd'hui au ministère de l'Intérieur d'exercer une intolérable et arbitraire discrimination à l'égard des associations étrangères.

On comprend qu'à une question écrite récente (26 mars 1977) d'un parlementaire, le Ministre ait répondu que l'abrogation du régime des associations étrangères n'est « ni souhaitable, ni envisagée ». Plus que jamais, au contraire, l'abrogation est une exigence à l'ordre du jour, conforme à la démocratie et aux droits de l'Homme.

M^{me} Laure DACHEWSKI-PERRIN

droit et liberté

revue mensuelle
du mouvement contre le racisme
l'antisémitisme et pour la paix
5 francs ■ n° 364 ■ n° 365
décembre 1977 ■ janvier 1978

mr
dp

dossier
spécial
congrès



A la commission internationale ouvrir les frontières.

Photo: Georges AZENSTARR

la fraternité ça existe

C'est curieux, le mot « congrès » n'inspire pas l'intérêt. On imagine une tribune, quelques personnes, généralement âgées, y écoutent en somnolant des phrases maintes fois entendues. Dans les couloirs, de vagues mondanités; dans les discours d'interminables redondances, et des témoignages d'autosatisfaction.

Mais au congrès du m.r.a.p., on pouvait savourer la différence. Quelle variété dans le type d'interventions d'intervenants, quelle étonnante rencontre de femmes, d'hommes de toutes régions, de tous âges, de toutes opinions, avec au cœur, la volonté passionnée de faire avancer la cause antiraciste, l'amitié entre les peuples !

Car le Congrès, c'est effectivement, d'abord, la possibilité de se rencontrer, de se voir, d'échanger des opinions, des expériences.

Etonnante soirée internationale, par exemple, le samedi soir. Des dizaines de nationalités représentées, hommes et femmes des cinq continents, écoutant ensemble les chants et la musique des groupes de travailleurs immigrés qui sont venus se produire pour le m.r.a.p. « A Vava Inouva » par l'orchestre algérien

El Chabaab; et puis ce sont les « fados » mélancoliques du Portugal, avec Francesca Carmen et Augusto Milhazes. Les chants sont entrecoupés de courts messages de solidarité. Lorsque Békaté Méyong commence son « anthologie » du tam-tam, aux rythmes africains se mêlent, dans le rire, la satire des préjugés coloniaux.

Du sérieux, on pouvait aussi en trouver son comptant. Exposés magistraux, le samedi après-midi. Combien de participants viennent demander, à la fin des interventions, le texte qu'ils ont entendu. On décide d'en faire une brochure, éditée par Droit et Liberté. C'est vrai qu'on crédite toujours les autorités d'un minimum de bonne foi. Mais il faut se rendre à l'évidence, lorsqu'ils disent, « les immigrés sont responsables de la crise, de la criminalité, du déficit de la sécurité

sociale », ils savent que c'est faux. Les remarquables exposés de Jacqueline Costa-Lascoux, d'Anicet Le Pors, de Raphaël-Emmanuel Verhaeren ne laissent aucun doute à cet égard.

De même que sont stupéfiantes les révélations faites, le dimanche matin, par Armand Dimet, sur la façon dont est menée (ou plutôt n'est pas menée) l'enquête sur le « Groupe Peiper », l'agresseur du m.r.a.p. Alors que, le vendredi soir, la présentation de la pièce « Dreyfus » par le Théâtre juif de Lorraine avait pu montrer tout à la fois à quels dénis de justice pouvait amener le racisme, et la voie pour le vaincre, on touchait du doigt la scandaleuse impunité dont les nazis d'aujourd'hui profitent pour commettre leurs méfaits et empoisonner la société.

Bien sûr, il faut parler des différents rapports, et en premier lieu du rapport du bureau national présenté par Albert Lévy. Analyser l'étendue du mal, les moyens de l'abattre, la réalité du Mouvement et les évolutions souhaitables, c'est certes une tâche ardue. Le secrétaire-général a aussi la lourde responsabilité de réchauffer une salle, quelque peu engourdie par une panne de chauffage malencontreuse en ces premiers jours d'hiver. Mission rapidement accomplie, comme en témoignent les applaudissements nourris qui ponctuent son discours.

Auparavant, l'ouverture émouvante du président Paraf rappelle aux plus jeunes de quelle lutte ils sont les fils.

Mais il faut parler aussi de l'intervention passionnée d'Anne-Marie Goguel, sur le sujet brûlant de l'apartheid, intervention marquée par l'annonce du premier envoi de solidarité aux jeunes réfugiés sud-africains. Trois cent cartables d'écoliers et un chargement de lait.

Puis, stoïque, notre trésorière, Claudine Goulin, aligne les chiffres arides des comptes du m.r.a.p. Arides mais combien significatifs du développement du mouvement... et de ses besoins !

Le soir du Congrès, on a des raisons d'être fatigué. Chacun, pourtant, se retrouve pour les différents votes. Le titre du m.r.a.p. : une autre occasion d'échanges de vue. Chacun propose, avec flamme, de *dépassionner* le débat. L'observateur s'étonne, lui, que les militants du m.r.a.p. aient, à cette heure, encore tant de vitalité. Puis on élit le Conseil National, le Bureau, et c'est la dispersion. Non ! Pas tout à fait, beaucoup ont décidé de finir la soirée en groupe. Certains même trouveront encore la force d'aller danser. Histoire d'éprouver si la lutte contre le racisme, en dehors des « heures de service », autorise ses feudataires à guincher sous d'autres musiques que les périodes chaleureuses de Charles Palant où les slogans rythmés des manifestations !

J.-L. S.-D.

regardons vers l'an 2000



Au centre: Pierre Paraf.

C'est au Président du m.r.a.p., Pierre Paraf, vétéran rigoureux du combat antiraciste que revient d'ouvrir le Congrès. Nous reproduisons ici les passages les plus significatifs de son allocution.

Il y a 28 ans que le m.r.a.p., né dans la lutte clandestine de la Résistance a conquis son existence officielle.

Au cours de ces 28 années, nous avons vu s'accomplir la décolonisation politique des peuples d'Asie, et d'Afrique...

De nouvelles formes de racisme sont apparues, s'ajoutant aux anciennes, les unes et les autres aggravées par la crise économique qui depuis plus de trois ans s'est abattue sur l'Europe.

Le néo-nazisme n'a pas désarmé. Son péril s'est affirmé, alors même que ses adeptes ne constituent qu'une minorité.

L'antisémitisme reste toujours virulent prêt à flamber selon la conjoncture politique et sociale.

Le racisme, vous le savez, se manifeste avec plus d'ampleur encore et dans une indifférence parfois hostile d'une partie de la population contre les 4 millions d'immigrés que le développement des pays industrialisés, la misère et le chômage dans les pays en voie de développement, ont attiré parmi nous...

Mais si, sortant de nos frontières, nous jetons les yeux sur la carte du monde, nous voyons sous les régimes et dans les pays les plus divers, capitalistes ou non capitalistes, Tiers et Quart Monde, à un degré inégal, et plus durement sous les régimes fascistes et ceux où domine la raison d'Etat, nous voyons s'étaler comme des taches d'ombre, les hontes du racisme.

Il est attaché aux séquelles d'un colonialisme qui n'a que partiellement abdicé.

Il est suscité, en maints points de la terre, par les jeunes nationalismes qu'exacerbe la haine de l'autre, pour qui la fin justifie tous les moyens.

Il est attiré par la soif du profit, l'intérêt des puissances — politiques et économiques — à jouer sur la division des peuples pour mieux consolider leur pouvoir...

Racisme de la taim, de l'Amérique latine à l'Inde, racisme antinoir des Etats-Unis, avec les discriminations de fait basées sur la couleur et le racisme social des ghettos noirs, agressions antisémites en République Argentine, système du hideux apartheid en Rhodésie et en Afrique du Sud qui perpétue dans la loi l'idéologie nazie et que les récentes mesures de Prétoria, unanimement réprochées, viennent encore aggraver. Cependant, le nouvel équilibre géographique au sud de l'Afrique permet d'espérer que le racisme sera bientôt contraint au recul.

Après ce survol de ces zones sombres, on ne saurait manquer de souligner les discriminations antijuives en Union Soviétique, discriminations contraires à l'essence du socialisme...

Dans les rangs du m.r.a.p., comme il y a 37 ans, dans ceux de notre Résistance, viennent des hommes surgis des horizons divers de la pensée.

Il y a ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas.

Il y a ceux qui sont venus à notre Mouvement par horreur du nazisme et restent plus spécialement sensibilisés à sa reconnaissance et ceux que préoccupe avant tout le sort des travailleurs immigrés et la promotion du Tiers Monde.

Il y a les marxistes qui envisagent ces problèmes dans la double perspective de la lutte des classes et de l'indépendance nationale des anciens colonisés soumis à la domination des dictatures politiques et des monopoles internationaux.

Et les libéraux, les humanistes, qui pensent que changer la Société ne suffit pas si l'on ne réussit en même temps à changer l'âme, à en chasser les préjugés, la haine, ce manichéisme trop simpliste qui risque d'éloigner une partie de l'opinion. Ceux qui pensent qu'il faut montrer d'aussi fermes exigences sous

tous les régimes, en estimant assez nos amis du Tiers Monde pour réclamer d'eux le même respect des Droits de l'Homme que chez nous.

Il y a ceux qui sont portés, par leur tempérament ou leur position politique, à pratiquer une opposition inconditionnelle au Pouvoir, même en nos démocraties libérales. Et ceux qui croient que l'intérêt des victimes du racisme exige la concertation avec ce Pouvoir, pour améliorer leur sort.

Ces positions et ces méthodes ne sont d'ailleurs ni exclusives, ni incompatibles. Notre unité persistante et notre action ne cessent d'en témoigner.

Enfin, face à l'angoissante question de l'Etat d'Israël, si tous s'accordent sur la nécessité de son existence, il est naturel que de jeunes camarades pour qui les camps de la mort nazis ne sont que lointaine histoire, se soucient d'abord des épreuves des Palestiniens, en quête d'une patrie.

Mais non moins logique et impérieux que les autres qui ont pour règle de s'opposer à toute violation des Droits de l'Homme et des Droits des Peuples, tout en soutenant toute solution propre à assurer aux Palestiniens un destin heureux et pacifique, n'admettent pas que soit mise en péril sur le territoire menacé qui leur est imparti, la sécurité des fils des pionniers et des enfants d'Auschwitz...

La grandeur du m.r.a.p. n'est-elle pas d'associer tous ces vœux, toutes ces inquiétudes, toutes ces espérances ?

Regardons vers l'an 2000, sans illusion mais sans frayeur, dans ce vaste éveil de la conscience du monde.

Avec des bonnes volontés et des volontés comme celles que rassemble le m.r.a.p. le racisme reculera et nous vaincrons toujours un peu plus dans le grand combat de la Fraternité.

les interventions l'action du m.r.a.p.

les comités locaux

De très nombreuses interventions qui ont eu lieu au Congrès, nous ne pouvons donner ici, bien sûr, que des extraits ou des résumés. Espérons toutefois qu'ils permettront aux lecteurs qui n'ont pas pu s'y rendre d'avoir un aperçu suffisamment précis de ce qui s'y est dit et fait.

Indépendamment du rapport du bureau national, présenté par Albert Lévy, plusieurs rapports généraux ont été faits sur les

aspects les plus importants de l'action du Mouvement.

L'action des comités locaux, c'est le corps même de l'action du m.r.a.p. Bien sûr, au niveau national, le siège apparaît souvent, mais l'action en profondeur, celle qui est susceptible de transformer réellement les mentalités et d'organiser la riposte au racisme, c'est celle qui est menée sur place, en lien direct avec les réalités.

Marc Mangin, secrétaire national et responsable du comité d'Orléans devait présenter au Congrès un rapport sur cette question, dont voilà la substance :



Une assistance animée

L'action menée par les différents comités locaux a été extrêmement riche dans la dernière période, sur tous les sujets qui préoccupent le m.r.a.p. D'innombrables projections, débats, conférences, des théâtres de rue, ou de salle, des communiqués pour répondre aux problèmes du racisme dans les villes ou les régions concernées, des expositions, etc. sont les éléments les plus significatifs de l'animation antiraciste dirigée par les comités du Mouvement.

Les comités sont en général entrés en contact avec un grand nombre d'organisations locales de tous ordres et s'est créé ainsi, à maintes occasions, un large front antiraciste.

Bien sûr, les comités ont de nombreuses difficultés. Ils se heurtent le plus souvent à l'indifférence sinon à l'hostilité des pouvoirs publics. Le manque de moyens financiers est un handicap important. Mais pourtant, certains comités, comme celui d'Orléans, ont réussi à s'autofinancer, et même à contribuer très positivement aux finances du m.r.a.p. national. Une telle situation est l'aboutissement d'importantes campagnes d'adhésion et d'une activité soutenue du comité.

La campagne d'adhésion et d'abonnement est un point essentiel de l'activité des comités. En fait, elle détermine tout le reste, elle permet, d'étendre considérablement, dans tous les milieux l'influence de nos idées.

Il faut développer les actions publiques. Communiqués, distributions de tracts, collages d'affiche doivent se régulariser. Il faut enfin utiliser la loi contre les auteurs de discriminations, riposter aux actes racistes.

A l'instar de certains comités, on peut aussi organiser des manifestations culturelles d'importance nationale, en lien avec le bureau du Mouvement.

droit et liberté

Droit et liberté est un instrument privilégié du Mouvement pour développer les idéaux antiracistes. Le rédacteur en chef de notre revue, Jean-Louis Sagot-Duvauroix, présente le travail réalisé depuis deux ans, et des propositions pour l'améliorer encore.

Pour commencer, il faut remercier les dizaines de collaborateurs bénévoles qui, dans tous les aspects du journal, ont apporté une aide indispensable. Le comité de rédaction en premier lieu, dont la compétence et le dévouement ont permis une amélioration notable du journal.

Droit et liberté est avant tout un moyen de l'action antiraciste, parce qu'il permet d'informer, de s'informer, de développer les



Dans l'assistance, on reconnaît Jean-Louis Sagot-Duvauroix.

connaissances pour faire pièce aux préjugés, d'exprimer les différentes opinions et analyses qui traversent le Mouvement et font sa richesse.

Il ne doit donc pas être un bulletin d'association, mais un mensuel de l'antiracisme, capable dans le m.r.a.p. et en dehors de lui, d'apporter l'information et la réflexion nécessaires à une action antiraciste efficace.

La diffusion au numéro comme celle par abonnement ont beaucoup progressé. Les recettes publicitaires également. Ce n'est pas encore suffisant, d'autant plus qu'il faudrait augmenter le nombre de pages pour pouvoir répondre efficacement à toutes les nécessités. Il est donc impératif de développer considérablement la diffusion de notre revue. A court terme, une augmentation de 1 000 abonnements permettrait d'équilibrer le budget. C'est tout à fait réalisable. Encore faut-il s'y mettre. Mais ce sont des milliers d'abonnements nouveaux qui peuvent permettre l'amélioration que demande la situation.

Pour cela, la rédaction propose un tract national mis à la disposition des comités locaux. Elle invite à développer la vente au numéro, en intéressant davantage les comités locaux; la vente en librairie et en kiosque : chaque comité doit s'efforcer de déposer chaque mois *droit et liberté* dans plusieurs kiosques ou librairies.

Enfin, la revue doit devenir plus encore un pôle de réflexion antiraciste et se propose d'organiser deux ou trois colloques par an avec la participation de spécialistes sur les différents sujets qui nous occupent. Le premier pourrait être consacré à réfuter l'offensive du « racisme biologique » qu'on voit se développer actuellement. Ces colloques feraient ensuite l'objet de *cahiers spéciaux de droit et liberté*.

antisémitisme et néo-nazisme

L'antisémitisme et le néo-nazisme sont un des problèmes les plus importants auxquels le m.r.a.p. se voit confronté. Par les attentats dont il est victime, par sa lutte de toujours contre les résurgences du nazisme et de l'antisémitisme, le Mouvement est particulièrement bien placé pour mener le combat contre ceux qui veulent, une fois de plus, faire des juifs le bouc émissaire des colères provoquées par la crise. Mais le na-

zisme d'aujourd'hui est aussi une menace contre toutes les victimes potentielles du racisme, contre la démocratie.

Pierre Krauz, membre du bureau national, a révélé dans son intervention au Congrès combien le mal néo-nazi était avancé en France et ailleurs. Son rapport a été suivi du rapport de la commission d'enquête sur le néo-nazisme, créée par le m.r.a.p. et dirigée par M^e Armand Dimet. Il a apporté de précieux renseignements sur la nature et les environnements des attentats subis par le m.r.a.p. On espère que la police en fera un emploi judicieux pour découvrir enfin les coupables.



Dans une commission, au premier plan, de gauche à droite : Bertrand Bary, Marc Mangin, Alain Gausse, Paul Didier, Didier Fantin entre autres.

Qui sont les nostalgiques de l'étoile jaune ? a demandé Pierre Krauz, avant de faire un recensement du néo-nazisme en France et dans le monde.

En France, des organisations d'extrême-droite légale cachent des groupuscules d'activistes qui n'hésitent pas à manier la bombe.

En R.F.A., 140 organisations proclament hautement leur nostalgie du troisième Reich.

Aux U.S.A. peut se tenir un congrès international du national socialisme, avec la participation d'organisations de tous pays, et pour les U.S.A., le Ku Klux Klan. A ce congrès, en septembre 1976, la résolution suivante est votée : « Notre organisation internationale coopérera avec quiconque combat les juifs ».

La presse antisémite renaît de ses cendres avec des journaux comme *Elsa* ou *l'Anti-youtra*. Contre cela, rien n'est fait. Les attentats contre les organisations juives ou celles qui, comme le m.r.a.p., luttent contre l'antisémitisme, redoublent. C'est le moment que M. Giscard d'Estaing choisit pour supprimer la commémoration du 8 mai et demander l'élagissement de l'adjoint de Hitler, le sinistre Rudolf Hess.

Dans cette situation, on comprend mal la passivité et l'indulgence des pouvoirs publics. Armand Dimet présente devant le Congrès des indices importants qui devraient orienter les recherches concernant les attentats subis par le m.r.a.p. Il nomme les organisations ou les personnes qui se revendiquent de la mémoire du criminel de guerre Peiper, au nom duquel ont été commis ces attentats. Il évoque avec précision les liens entre l'Afrique du Sud raciste et l'extrême-droite française. Il révèle que nous avons pu découvrir sur une lettre le nom et l'adresse d'une personne, impressionnés en creux sur un des « messages » envoyés au m.r.a.p. par le « groupe Peiper ». Il demande pourquoi, à la suite de la publication du livre de Patrice Chairoff, qui donne des indications très précises sur ce groupe, personne n'a été entendu ?

Tous ces faits dénotent une attitude qui est plus que de la légèreté, qui confine à la complicité. Mais est-il possible que l'on joue ainsi avec le feu ?

apartheid

Anne-Marie Goguel, membre du bureau national, a présenté un rapport sur le soutien aux luttes des peuples soumis aux régimes racistes d'Afrique australe.

Elle fait tout d'abord un point rapide de la situation. En Afrique australe, même si la répression raciste s'abat avec une cruauté inégalée jusque-là, on peut dire

de ses aspects les plus ridicules, mais omettant soigneusement d'en montrer la nature : un moyen particulièrement bien étudié d'exploitation des travailleurs.

Ceci doit être relié à l'importance des liens économiques entre ces pays et les pays de l'apartheid, notamment l'Afrique du Sud.

C'est dans ce cadre que se situe notamment l'action des U.S.A., conduite dans la région par M. Young : il s'agit de créer une alternative au mouvement de libération et d'amener les racistes à composition, pour que soient préservés les intérêts des grandes firmes U.S. et européennes.

On peut reprendre comme cadre de notre action les lignes présentées par notre représentant à la conférence internationale de Lagos, Jean-Pierre Garcia.

Reconnaissance de la légitimité de la lutte du peuple sud-africain pour sa libération.

Reconnaissance de l'A.N.C. comme l'organisation qui aujourd'hui représente ceux qui sont privés de moyens d'expression.

Admettre et proclamer que l'Afrique du Sud constitue à l'heure actuelle une menace pour la paix.

Faire appliquer le programme d'action décidé par les Nations Unies en 1976 qui recommande l'arrêt des investissements.

En tant que m.r.a.p., nous ne devons pas séparer la dénonciation de la situation en Afrique australe de la lutte contre les discriminations dont sont victimes les travailleurs immigrés en France, car l'apartheid, c'est la forme la plus parfaite de l'exploitation d'une main-d'œuvre migrante privée de ses droits.

Du reste, ce sont les mêmes qui sont partisans de l'apartheid en Afrique du Sud et champions du racisme en France. Les groupes néo-nazis et l'extrême-droite développent leur propagande sur ce thème. Le G.R.E.C.E. compte parmi ses militants actifs M. Desmond Colborn, représentant à Paris de la Fondation Sud-Africaine. D'ailleurs, la seule antenne étrangère de cet organisme se trouve à Johannesburg.

Le m.r.a.p. n'a pas non plus à indiquer au peuple sud-africain et à son mouvement de libération les voies et moyens de sa lutte. Il nous faut au contraire apporter un soutien ferme à une action qu'ils organisent en connaissance de cause pour libérer leur patrie du régime raciste. C'est aussi d'ailleurs l'intérêt véritable de la France, dont le renom et l'influence dans le monde sont profondément ternis par une politique aussi immorale.

Plusieurs tâches s'offrent à nous : Informer, et notamment dans les entreprises qui travaillent avec l'Afrique du Sud, en lien avec les syndicats de ces entreprises. Dans cette optique, il serait bon d'organiser une tournée d'un syndicaliste sud-africain, comme on l'avait fait avec un représentant de l'A.N.C.

Les comités locaux doivent répercuter les campagnes nationales : souscription, pétitions, etc.

Il est nécessaire également d'entrer en contact avec tous les milieux qui sont susceptibles d'être gagnés à l'action de solidarité, et notamment les milieux chrétiens qui ont montré une activité importante et positive sur ces questions (C.C.F.D. par exemple).

un appel contre le racisme

A la fin du Congrès, Charles Palant a clos les débats et a lu un appel national contre le racisme qui a été approuvé à l'unanimité par les participants, (voir page 38).



Charles Palant, vice-président du m.r.a.p.

répondre au racisme

non aux mesures stoléru

Le samedi 26, quatre orateurs s'attachaient à répondre aux « arguments » les plus mensongers du racisme : les immigrés sont responsables et solution du chômage, ils sont responsables du développement de la criminalité, ils sont responsables du déficit de la Sécurité Sociale.

Alex Santos-Castanheira, secrétaire national, faisait tout d'abord le point sur la situation des travailleurs étrangers après les nouvelles mesures gouvernementales présentées en fin septembre par

M. Stoléru et le décret du 10 novembre

L'exposé d'Alex Santos-Castanheira fut suivi d'une intervention du sénateur Anicet Le Pors, auteur d'une étude interministérielle sur le thème « Immigration et développement économique et social », où il démontre que la réduction massive du nombre des travailleurs immigrés en France, à l'heure actuelle et dans le cadre de l'économie française telle qu'elle est structurée, serait catastrophique, ne libérant quasiment pas d'emplois nouveaux et aggravant considérablement le déficit commercial du pays. (Anicet Le Pors a fait sur ce thème un article dans le dernier numéro de droit et liberté : n° 363, p. 18).

A la tribune au premier plan, de gauche à droite : Anne-Marie Goguel, Albert Stanoski, Pierre Paraf, Jacques Chevassus, Albert Lévy, George Pau-Langevin et l'Abbé Jean Pihan.



Depuis deux mois, les travailleurs immigrés ont perdu le droit de savoir ce qu'ils sont par rapport à l'administration publique. Qu'ils aient une carte de séjour et une carte de travail en règle, qu'ils aient un emploi ou soient au chômage, qu'ils soient en France depuis un an ou depuis une ou

deux dizaines d'années, tous s'interrogent sur leur avenir dans ce pays où ils sont venus parce que le patronat leur avait fait savoir qu'il était disposé à « les recevoir ».

Nous n'avions pas, jusqu'à présent une grande tranquillité face à l'arbitraire des patrons, au manque de logements décentes, à la quasi-impossibilité de formation et de promotion professionnelle face aux atteintes de tout genre à l'égalité des droits, face à un racisme toujours nié mais toujours présent... Mais quand nous arrivions à obtenir nos cartes justificatives d'un séjour autorisé, nous avions l'impression d'être officiellement admis dans la société française, même si on ne nous laissait pas entrer par la porte principale et si on nous réservait la porte de service.

Or depuis ce triste jour de fin septembre où un secrétaire d'Etat est venu déclarer, au nom du gouvernement, que nous étions de trop en France, que nous occupions des postes de travail réservés aux Français, que nos femmes faisaient considérablement augmenter le chômage et que nos enfants étaient prédestinés à la délinquance, depuis ce jour, nos papiers de travailleurs immigrés nous apparaissent comme une sorte d'étoile jaune, et procurent le même genre de sécurité !/..

Au cours de son intervention Alex Santos-Castanheira, évoque les mensonges qui traînent au sujet des immigrés et notamment ceux concernant leur prétendu « coût social ». Il rappelle que 271 252 familles de travailleurs immigrés sont restées au pays, ce qui représente 878 777 enfants séparés de leur père. Or on sait que les allocations familiales versées pour les familles restées dans les pays d'origine sont à un taux considérablement moins élevé. Ainsi, en 1975, sur 1 460 527 374 F qui auraient dû être transférés au taux général, les familles n'ont touché que 405 255 576 F, soit une économie de 1 055 271 848 F.

Mais ce ne sont pas bien entendu ces chiffres que l'on entend à la télévision, car alors, comment justifier les mesures discriminatoires prises par le gouvernement et présentées par M. Stoléru. Toutes ces raisons amènent notre ami à conclure :

Nous appelons notre congrès à exiger l'abrogation immédiate du décret du 10 novembre.

En approuvant l'exigence de l'abrogation immédiate du décret du 10 novembre, mais aussi de l'ensemble de ce que l'on appelle « les mesures Stoléru », notre Congrès donnera aux insinuations du secrétaire d'Etat sur « la bonne conscience à bon marché » la réponse ferme et digne que la situation mérite.

les immigrés et la sécurité sociale

Dans un exposé au Congrès remarquablement documenté, notre ami R. Verhaeren a présenté un travail de recherche qu'il a mené en compagnie de A. Cordeiro, sur « Les travailleurs immigrés et la sécurité sociale ». Alors

que l'on entend dire, ça et là, et jusque dans les milieux les plus officiels, que les travailleurs immigrés pèsent sur le budget de la sécurité sociale, cette étude prouve avec des arguments irréfutables que c'est totalement faux. On comprend mieux, dans ce cas, les objectifs de ceux qui diffusent de telles « théories ». Nous donnons ici un résumé de l'argumentation développée par A. Verhaeren.

Il faut considérer la sécurité sociale comme un élément d'une politique de redistribution des revenus. Or, les revenus des propriétaires fonciers et des actionnaires ne sont pas soumis à cotisation; les revenus des « employeurs » et travailleurs indépendants sont généralement fort sous-estimés; le plafonnement des salaires désavantage les bas salaires; les critères d'attribution des prestations ne sont pas déterminés en fonction des besoins réels.

Il faut ajouter que les travailleurs immigrés, dont la majorité se situe au plus bas de l'échelle des revenus, ne semblent guère bénéficier d'une quelconque redistribution des revenus en fonction des charges et des risques sociaux étudiés.

Ainsi, dans le cas des accidents du travail : les étrangers en sont nettement plus victimes, ce qui entraîne sans doute des coûts supérieurs. Mais un grand nombre d'entre eux travaillent dans des secteurs très dangereux qui connaissent des tarifications plus importantes en ce qui concerne les cotisations. Or les indemnités journalières perçues par les étrangers sont à peu près semblables à celles perçues par les Français; de plus, la couverture effective du risque est très partielle et l'obtention d'une rente entraîne la suppression des allocations familiales dans le pays d'origine.

En ce qui concerne l'assurance-maladie, on constate un nombre d'hospitalisations plus élevé en moyenne chez les travailleurs immigrés; mais les assurés français ont bénéficié durant le jeune âge de contrôles médicaux et de soins qui se traduisent par une meilleure santé lorsqu'il sont en âge de travailler. Cependant, il faut comptabiliser le coût très important de cette surveillance de l'enfance. On se rend compte alors que les dépenses sont en moyenne plus faibles pour les immigrés que pour les Français.

une criminalité plus faible

Jacqueline Costa-Lascoux a développé devant le Congrès les résultats d'une enquête qu'elle a menée auprès des détenus étrangers à la prison de la Santé. Les résultats en sont extrêmement intéressants : ils détruisent non seulement l'idée que les immigrés sont plus responsables de la délinquance et de la criminalité que les Français, mais ils détruisent également « l'image-type » de l'étranger criminel ou délinquant. Nous citerons ici quelques-uns de ses éléments d'enquête.



Jacqueline Costa-Lascoux, attachée de recherches au C.N.R.S.

Au niveau des condamnations pour flagrant délit, la justice condamne légèrement plus les étrangers que les Français. Mais il faut noter tout d'abord que 23 % des infractions commises par des étrangers sont d'ordre administratif, infractions en rapport avec les contraintes administratives liées aux titres de séjour, de travail, etc. De plus, on note une intervention beaucoup plus systématique de la justice, en ce qui concerne les étrangers, dans des cas qui sont bien souvent réglés à l'amiable lorsqu'il s'agit de problèmes entre Français (querelles de voisinages, etc.).

On donne volontiers l'image de « l'Arabe voleur » par exemple. On constate au contraire que si l'on compte un pourcentage de 49 % de détenus étrangers pour infractions contre les biens, on en compte 70 % parmi les détenus Français.

Même constatation en ce qui concerne l'usage de la violence. Aussi, en janvier et février 1976, sont entrés à la prison de la Santé : 76 % de prévenus pour violence chez les Français et 26 % seulement chez les étrangers. Or c'est une période de l'année où l'on assiste régulièrement à une recrudescence de la violence.

Le taux d'hospitalisation et notamment pour raison psychiatrique est nettement moins élevé chez les étrangers que chez les Français. Par contre, chez les détenus étrangers pris globalement, les troubles les plus fréquents sont d'ordre psychologiques. Incidemment, l'étude montre que si 17 % des Français détenus sont porteurs de maladies vénériennes, on n'en trouve que 7,69 % chez les étrangers.

Autre aspect intéressant : la population pénale française donne l'impression d'une déchéance sociale progressive, parfois commencée dès droit et liberté n° 364-365 décembre 1977 - janvier 1978

l'enfance. Au contraire, chez les étrangers, le passage en France s'est parfois accompagné d'un effort de qualification professionnelle, d'alphabétisation. Une part importante de la population pénale d'origine étrangère se trouve parmi cette catégorie ayant acquis ou manifesté le désir d'acquiescer une qualification.

Pour terminer, Jacqueline Costa-Lascoux a insisté sur le fait qu'il n'y avait aucune raison légale pour l'expulsion automatique des étrangers ayant fait l'objet d'une condamnation et que ces expulsions automatiques devraient cesser.

les commissions

contre les discriminations

Après des débats très riches, les différentes commissions ont établi leurs rapports dont nous donnons ici les conclusions principales.

Me George Pau-Langevin, vice-présidente du m.r.a.p. a présenté le rapport des commissions « Le racisme et la loi » et « Droits de l'Homme, droits des minorités ».

La première commission a donné lieu à un échange de vue assez large sur l'application de la loi de 1972. La seconde a permis d'exprimer de multiples préoccupations, manifestant bien la diversité de l'action du Mouvement comme des préoccupations de ses membres, unis dans la même lutte intransigeante contre tout racisme. Elles ont abouti aux conclusions suivantes.

Le racisme et la loi.

La loi de 1972 est un outil important dans notre lutte mais elle ne permet pas de faire n'importe quoi. Il est bon d'informer les militants sur ses possibilités réelles.

En ce qui concerne l'action de la justice, les avocats présents ont souligné que, d'une manière générale, les travailleurs immigrés faisaient l'objet de peines plus lourdes que les Français, et surtout qu'ils étaient beaucoup plus sujets à la détention préventive.

On a évoqué le problème du cautionnement nécessaire pour lancer une action en justice. Etant donné les faibles moyens du Mouvement, il a été suggéré de faire des démarches auprès des Présidents de tribunaux pour qu'ils fixent cette caution au plus bas.

Droits de l'Homme et droits des minorités.

En ce qui concerne l'immigration, la commission a pensé que l'action du m.r.a.p. ne devait pas se substituer à celle des premiers intéressés. Il faut plutôt soutenir des revendications qui leur permettent de faire valoir leurs droits.

Le droit d'association doit être reconnu aux immigrés et le Mouvement doit continuer à participer activement à l'action pour l'abolition du décret-loi de 1939 qui restreint le droit d'association pour les étrangers.

Il faut également trouver les moyens pour qu'ils soient associés d'une manière ou d'une autre à la vie municipale, et que la culture et les traditions des minorités puissent s'exprimer.

Malgré ses possibilités relativement limitées, le m.r.a.p. doit s'efforcer de faire entendre sa voix dans tous les cas où les droits des minorités sont violés. Il peut pour cela utiliser son statut d'Organisation Non-Gouvernementale de l'ONU et participer plus activement aux travaux des divers organismes intéressés par la question des droits de l'Homme.



Me Pau-Langevin, vice-présidente du m.r.a.p.



La situation des Noirs aux U.S.A., des Indiens dans les Amériques ont fait l'objet d'une mention particulière.

Le problème des Juifs désirant quitter l'Union Soviétique a également été évoqué. La commission a exprimé sa préoccupation devant une situation qui contredit les droits d'une minorité. On a en particulier déploré que le mathématicien juif Anatole Chtcharanski ne puisse être assisté de ses avocats quelques soient les motifs invoqués pour l'inculper.

Droit et liberté doit informer régulièrement sur les problèmes posés aux différentes minorités qui souffrent de discriminations dans le monde. Et enfin, le m.r.a.p. doit développer ses relations avec des organisations internationales qui ont une activité sur le sujet (Amnesty international, etc.).

solidarité internationale

L'importance prise par les relations internationales du m.r.a.p. était soulignée au Congrès par le très grand nombre de délégations étrangères et de messages venus des cinq continents. Ce fait reflète tout à la fois le respect international que son action a valu au m.r.a.p. et l'internationalisation des grands problèmes de notre temps, et notamment de celui du racisme, lié à la lutte contre les fascismes et pour l'indépendance des peuples.

Michel Bilis a présenté au Congrès les réflexions de la commission « relations internationales ».

La lutte contre les régimes d'apartheid en Afrique australe est apparue au tout premier plan des préoccupations internationales du m.r.a.p. Toute forme de collaboration doit cesser avec les régimes racistes. Les représentants de la SWAPO et de la ZAPU (Front patriotique) ont insisté pour que nous mettions en garde l'opinion publique contre les manœuvres qui tendraient à chercher une « solution » en dehors et contre les mouvements de libération qu'ils représentent.

Il faut d'ores et déjà être vigilant face à la prochaine tournée des Spingboks, les rugbymen sud-africains, en Europe. Elle ne doit pas avoir lieu.

Au niveau des travailleurs immigrés, la commission a constaté une similitude de situation dans les différents pays d'Europe occidentale et aux U.S.A. Elle a trouvé particulièrement encourageante l'action commune des syndicats français et des syndicats des pays fournisseurs de main-d'œuvre, face aux mesures gouvernementales présentées en septembre dernier par M. Stoléro.

La commission s'est, en dernier lieu, inquiétée des activités d'une véritable internationale néo-nazie et a insisté sur la nécessité d'unir les efforts et d'échanger l'information sur ces problèmes.

Enfin, on a développé l'idée selon laquelle chaque pays devrait se constituer une législation antiraciste, instrument important dans la lutte que nous menons.

une culture antiraciste

Le rapport des commissions « Education à la fraternité », animée par des membres du Comité de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux (C.L.E.P.R.), et « Culture et lutte antiraciste » a été présenté par Patrice Lescure.

Il a tout d'abord fait allusion à la richesse des expériences locales



M. Van Bellinghen, directeur du bureau d'information des Nations-Unies.



A la soirée internationale Francesca Carmin et Augusto Milhazes.

de ce point de vue, et montré combien une meilleure communication entre les comités pourrait être profitable. En effet, de multiples expériences d'animation culturelle (film, marionnettes, pièces

Il y a des offensives racistes au niveau culturel. Ainsi celle menée par le G.R.E.C.E., qui utilise un support comme « Le Figaro » de Hersant. On constate également une coopération culturelle avec des pays racistes, notamment l'Afrique du Sud. Les médias sont souvent utilisés de telle manière qu'ils développent dans la population des sentiments racistes ou xénophobes.

Un des principaux problèmes culturels auxquels se heurtent les migrants est celui de l'acculturation. Ce problème se retrouve surtout au niveau des enfants qui ne sont souvent ni de culture française, ni de la culture du pays d'origine.

Le m.r.a.p. devrait impulser une culture antiraciste. Il doit répondre aux campagnes du racisme « en col blanc » et notamment celle lancée dernièrement par le G.R.E.C.E. au sujet de « l'inégalité biologique des hommes ».

En collaboration avec le C.L.E.P.R., le m.r.a.p. devrait agir pour que les enfants de migrants puissent recevoir des cours dans leurs langues maternelles comme le recommandent des circulaires qui ne sont jamais accompagnées de crédits.

Le m.r.a.p. pourrait aussi développer son propre matériel pédagogique.

développer le m.r.a.p.

Dans son rapport financier, la trésorière du m.r.a.p., Claudine Goulin, a fait état d'une amélioration générale des finances du Mouvement. Cependant, sans être aussi difficile qu'elle le fut à une certaine époque, la situation reste précaire et nécessite absolument que l'effort soit maintenu et amplifié. En effet, alors que le Mouvement se développe, il reste impossible d'adapter suffisamment sa structure permanente pour répondre aux multiples sollicitations qui se présentent.

C'est sur cette base qu'a travaillé la commission organisation et finances nationales et locales du m.r.a.p., en la mettant en rapport

avec le développement de l'activité générale du Mouvement. Marc Tichauer, membre du bureau national, en a présenté les conclusions.

Les comités locaux se développent considérablement, mais irrégulièrement. Certains ont encore beaucoup besoin d'une assistance importante de la part des instances nationales.

D'autres part, il est difficile, étant donnée la situation financière, de développer les possibilités d'intervention du siège. Il faut donc repenser l'organisation.

Souvent les Comités locaux sont trop isolés, les forces ont tendance à s'éparpiller ce qui comporte un risque d'hétérogénéité dans les comportements des différents comités locaux.

La commission a proposé que la commission permanente animation et développement mette au point un projet de charte interne du m.r.a.p. qui aurait pour but de définir la ligne directrice du Mouvement, la prise en charge financière, la circulation de l'information, la formation des militants et le soutien matériel de l'action.

On a également proposé de reprendre la diffusion du bulletin interne « La vie du m.r.a.p. » et souligné la nécessité d'un meilleur accès aux colonnes de droit et liberté. L'intérêt de journaux locaux, rédigés et diffusés par les comités a également été souligné.

Il faut poursuivre la réalisation de stages de formation et mettre à la disposition des instances locales un matériel simple et peu coûteux, conçu et réalisé à partir de l'expérience des comités les plus développés.

de théâtre) ont été réalisées par des comités locaux et peuvent donner des idées aux autres. Il a ensuite présenté l'analyse faite par les deux commissions sur cette situation.



Henri Citrinot, membre du Bureau National.

avec le développement de l'activité générale du Mouvement. Marc Tichauer, membre du bureau national, en a présenté les conclusions.

le rapport du bureau national

Le rapport du bureau national, présenté au Congrès par Albert Lévy, secrétaire-général du Mouvement fait un panorama et une analyse des données du racisme en France et dans le monde, aujourd'hui. Il définit ensuite les lignes directrices de l'action du m.r.a.p. pour la période à venir. Nous en donnons ici les principaux passages.

Selon les époques et les événements, le m.r.a.p. a affronté le nazisme et les graves insuffisances de la dénazification; la guerre d'Algérie et les conflits du Proche-Orient; les campagnes antijuives et anti-arabes sans cesse renouvelées; les injustices frappant les travailleurs immigrés; en permanence, il a défendu, en France, et dans le monde, les victimes des discriminations, des haines et des violences qui constituent parfois le cortège odieux du racisme.

Depuis notre dernier congrès (novembre 1975), ce qui frappe d'abord, c'est la place croissante prise par le racisme dans la réalité, dans les moyens d'information, dans les préoccupations de l'opinion publique.

Le massacre de Soweto et les récentes mesures répressives en Afrique du Sud, le néo-nazisme et les attentats contre le m.r.a.p., les dernières dispositions visant les immigrés et les réactions qu'elles ont suscitées, ont occupé une bonne place dans les journaux, souvent la première... Ces sujets ne sont plus autant ignorés à la radio et à la télévision.

Cette évolution révèle, d'une part, l'aggravation du mal, sur lequel on ne peut se taire; et d'autre part, la prise de conscience des dangers qu'il recèle. Nos inquiétudes et nos espoirs sont plus largement partagés; la vigilance se trouve démultipliée, l'action assumée dans des milieux divers, le débat porté devant le plus grand nombre. Même si l'on assiste, à des confusions, à des tentatives de « récupération », cette amplification du phénomène raciste et de l'antiracisme revêt une grande importance.

la nature du racisme s'est modifiée

Les changements survenus ne se mesurent pas seulement en quantité : la nature même du racisme s'est modifiée.



Albert Lévy, Secrétaire général du m.r.a.p.

Ces dernières années, nous étions en présence d'un racisme de séquences : séquences de l'antisémitisme médiéval s'exprimant parfois en « rumeurs » à Orléans, Amiens et autres lieux, ou de l'antisémitisme nazi; séquences de la guerre d'Algérie, qui a engendré tant de préjugés et de rancœurs; séquences du racisme colonial, visant à justifier la misère et l'humiliation du Tiers-Monde, comme des immigrés qui en sont les témoins en Europe.

Ces éléments subsistent, certes, dans le racisme actuel. Mais ce qui est nouveau, c'est qu'il s'alimente désormais directement dans le présent : nous l'avons caractérisé comme un racisme de crise. Il consiste à isoler dans la population un groupe ethnique et à le désigner comme responsable de tous les maux du moment, dont on veut masquer les véritables causes, pour détourner contre ce groupe mécontentement et colères.

renforts officiels

Autre nouveauté, particulièrement préoccupante : les organisations et les journaux spécialisés ne sont plus seuls à présenter les immigrés comme des êtres malfaisants, dont le travail porterait préjudice aux Français, et dont le départ résoudrait la crise. C'est maintenant dans les plus hautes sphères de l'Etat que l'on diffuse et entretient ces mystifications, aux conséquences incalculables.

Nous avons relevé de fréquentes déclarations officielles, de ministres, de secrétaires d'Etat, des successifs Premiers Ministres, du Président de la République lui-même, établissant une corrélation entre le chômage et la présence en France de 2 millions de travailleurs immigrés.

Les mesures gouvernementales annoncées par M. Stoléro, et les commentaires dont il a cru devoir les assortir, contribuent de toute évidence à accréditer ce schéma simpliste et dangereux.

sélection, division diversion

L'insistance à jeter l'anathème, la suspicion — et maintenant leurs épouses et leurs enfants — illustre nettement ce racisme de crise que nous évoquions tout à l'heure. Le chômage, c'est eux. Les difficultés sociales, c'est eux : M. Stoléro ne manque pas une occasion de brandir les milliards dépensés pour leur logement... sans préciser, bien entendu, que ces fonds proviennent des impôts qu'ils paient comme tout le monde, de la taxe versée à cet effet par les employeurs comme pour tous les salariés, et surtout des retenues discriminatoires opérées sur leurs allocations familiales. L'insécurité due à la criminalité, c'est encore eux, et après M. Pomiatowski, M. Stoléro nourrit également ce thème. Même les graves insuffisances de l'enseignement sont attribuées, chaque fois qu'on le peut, à leurs enfants.

Alors que le mécontentement s'étend, que la majorité de la population ressent une profonde inquiétude, on joue avec les difficultés et l'angoisse des simples gens, en tentant de dévoyer contre les immigrés les protestations, le désir de changer les choses, dans un effort pour camoufler à tout prix les vrais problèmes et les vraies responsabilités.

Une première fois, l'avis du Conseil d'Etat vient d'amener M. Stoléro à modifier son décret anti-immigrés. Mais le texte promulgué en fin de compte le 10 novembre, plus d'un mois après la date prévue, reste fort critiquable. Nous posons la question : n'a-t-il pas été à son tour rejeté par le Conseil d'Etat ? Le gouvernement n'a-t-il pas passé outre à ce second avis ? Il faudrait que l'opinion en soit informée.

Pour notre part, en raison des injustices criantes qu'elles comportent et qu'elles permettent, nous demandons avec force l'annulation des nouvelles mesures. Et dès le lendemain de ce congrès, nous développerons une vaste campagne contre elles, en même temps que nous travaillerons sans relâche à détruire les calomnies xénophobes qui tendent à empoisonner ce pays.

apartheid à la française

Par indifférence, harcelés par mille autres soucis, mais surtout par manque d'information, trop d'entre nous ignorent encore le cauchemar quotidien vécu ainsi à nos côtés par des millions d'êtres humains. Situation qui dessine en traits de plus en plus durs ce que nous sommes tentés de nommer — en pesant les mots — un apartheid à la française.

Foyers-taudis et quartiers-ghettos au centre des grandes villes, localités-réserves dans la périphérie, enferment ces travailleurs et leurs familles dans une ségrégation qui, pour n'être pas explicitée par des textes, n'en est pas moins réelle, durable et généralisée.

Par rapport aux Français, ils ont des revenus réduits, des conditions de travail et de logements inférieures, des droits restreints, ils sont plus sujets aux maladies et aux accidents. Sans qu'une loi ait à l'imposer, ils se voient, en fait, confinés dans les tâches subalternes, et maints obstacles les empêchent de se qualifier. S'ils organisent, leurs associations sont dissoutes par un simple décret. S'ils luttent pour améliorer leur sort, les sanctions s'abatent sur eux, dont la pire, l'expulsion, est suspendue sur leur vie comme une menace de tous les instants.

Les multiples contrôles, comme sous l'occupation et la guerre d'Algérie, dans le métro et dans la rue, dans les foyers et les logements, pour vérifier cartes de séjour, cartes de travail, cartes d'identité, passeports, lieux d'habitation, dates d'embauche, rappellent le régime des « passes » qui a cours en Afrique du Sud.

Et voici que désormais, les mesures nouvelles visant à maintenir loin d'eux leur famille transposent d'une façon stupéfiante le système des bantoustans, où sont relégués femmes, enfants et vieillards africains, tandis que les hommes valides sont autorisés à vivre dans les townships des zones blanches, où se trouvent les industries. Même si elle fait froid dans le dos, cette comparaison doit être regardée en face.

préjugés, discriminations, violences

Albert Lévy rappelle ensuite l'étendue des manifestations racistes que nous avons connues dans la dernière période. Les victimes, ce sont bien sûr les travailleurs étrangers, mais aussi les émigrés des DOM-TOM qui connaissent chez eux « les méfaits du régime colonial, héritier de l'esclavage » qui apprennent en exil « que la métropole (...) ne correspond guère à l'image exaltante qu'on donnait leurs manuels scolaires et une télévision consurée »; les *Harkis*, dont les enfants, en particulier, « se heurtent comme les Algériens, au racisme sous toutes ses formes »; les rapatriés d'Algérie, les réfugiés du Sud-Est asiatique, qu'on tente d'utiliser mais qui sont de moins en moins sensibles aux illusions dont on a voulu les nourrir; les Gitans « frappés d'un ostracisme profondément ancré, d'autant plus exacerbé que l'on tarde à aménager les terrains, à prendre les dispositions qui leur permettraient sans problèmes de vivre selon leur choix dans le respect de leurs droits et de leur différence. »

Le secrétaire général évoque ensuite l'action de la permanence juridique. Plus de 1 000 cas traités en un an. Moins fréquentes dans la presse, à cause notamment de l'action du m.r.a.p., les offres d'emploi discriminatoires sont systématiques dans certaines A.N.P.E. Nombreuses actions judiciaires également contre des offres de service discriminatoires, contre des provocations à la haine raciale dans la presse.

Mais le chapitre le plus grave reste celui des violences racistes. Contre les immigrés, contre les juifs, contre les organisations anti-racistes comme le m.r.a.p. certains n'hésitent plus à employer la bombe ou le fusil, et comme



Des débats passionnés.

le note le rapport du bureau national : « Les violences contre les immigrés concourent donc objectivement aux mêmes fins que les mesures coercitives qui les frappent, tout comme les agressions visant les organisations qui les défendent. Est-ce pour cela que les autorités ne mettent pas hors d'état de nuire les auteurs d'agressions racistes et les poseurs de bombes ? » Car enfin « par-delà les organisations attaquées, ces actes criminels entretiennent dans de larges secteurs de la population un sentiment d'insécurité qui ne peut que les détourner de la vie démocratique et favoriser les mauvais desseins de ceux qui souhaitent l'étouffer. »

L'exemple de l'assassinat du jeune Guadeloupéen Lucien Malyon est à cet égard particulièrement typique, puisque l'assassin est un de ces gorilles qui louent leurs services musclés aux organisateurs de concerts comme à certaines organisations de droite, et qui professent publiquement leur vénération pour Hitler et le nazisme.

Mais comme l'indique Albert Lévy, ces faits ont aussi d'inquiétantes corrélations internationales : internationales nazies qui organisent pèlerinages et réunions dans différents pays occidentaux, liens avec l'Afrique du sud de l'apartheid, etc.

les présidences

Les séances du congrès ont été présidées comme suit :

Samedi matin : Francis Angelloz, Président du Comité de Haute-Savoie.

Samedi après-midi : Abbé Jean Pihan, Vice-Président du m.r.a.p.

Dimanche après-midi (2e partie) : Pierre Paraf, Président du m.r.a.p.

Dimanche après-midi (1re partie) : Jacques Chevassus, Président du comité de la Haute-Vienne.

Dimanche après-midi (2e partie) : Pierre Paraf, Président du m.r.a.p.

un combat pour les droits de l'homme

M. Sean Mac Bride, Prix Nobel de la Paix, fondateur d'Amnesty International, déclarait l'autre année à Paris : « Cinquante Namibiens arrêtés ont été sortis de prison, mis nus et flagellés publiquement : si cela se passait sur la Place Rouge à Moscou, on enverrait des photos partout dans le monde; si des Blancs étaient fouettés à Dakar ou à Lagos, on enverrait des bateaux de guerre ».

Or qui sait, en France, que l'on fouette des hommes publiquement sous le régime de l'apartheid ? Défendre partout des droits de l'Homme implique une information complète et objective, donnant à chaque fait la place qu'il mérite en fonction de sa gravité. Face à des mass média qui procèdent à une sélection consciente et inconsciente, le m.r.a.p. se doit, doit à l'opinion, d'établir d'abord la vérité pour dénoncer avec une même énergie tous les actes racistes, en tous lieux, sans compromissions ni défaillances, sans esprit partisan. Ce n'est pas une tâche facile.

offensive du racisme biologique

Cela ne suffisait pas, nous assistons à une offensive qui se dit « scientifique ». L'objectif est encore de donner une apparence « honorable » aux plus odieuses négations des droits de l'Homme.

En France, une organisation qui cherche à étendre son influence dans les milieux intellectuels, le G.R.E.C.E. (Groupement de Recherche et d'Etude pour la Civilisation Européenne) distille savamment les thèses de la séparation des races et de la supériorité de l'homme blanc.

Il poursuit les « ravages de l'égalitarisme », ne cachant pas sa sympathie pour l'apartheid sud-africain.

Il y a quelques années, le Cardinal Marty écrivait que « la France est en danger de racisme ». Aujourd'hui, le stade du danger est dépassé. Le racisme existe, nous le rencontrons chaque jour. Il durcit les discriminations, il fomenté des divisions et des haines, il brise des familles, il tue des innocents. Il serait dramatique de laisser ce courant se développer encore.

le tiers-monde opprimé

La question majeure de notre temps, sur laquelle devrait porter avant tout la défense des droits de l'Homme et des droits des peuples, n'est-ce pas l'injustice essentielle subie par ces deux tiers de l'humanité que l'on nomme, non sans ambiguïté, le Tiers-Monde ? On parle parfois de « racisme de la

faim » et c'est à juste titre : car le « sous-développement » dans les régions concernées s'explique par le régime colonial qui s'y est imposé par la force, en vue d'en exploiter les matières premières et la main-d'œuvre.

C'est un fait, dans ces conditions, qu'un enfant qui voit le jour sur les rives du Gange, du Niger ou de l'Amazonie, n'a pas les mêmes droits, les mêmes chances que celui qui naît sur les bords de la Seine.

Etre antiraciste, défendre les droits de l'Homme en 1977, c'est donc en premier lieu soutenir ces peuples, et nous ne manquons pas, quant à nous, de leur manifester sans relâche notre fraternelle solidarité.

Bien sûr, il faut condamner « les crimes et les palinodes » de certains régimes du Tiers-Monde, imposés le plus souvent par ceux qui profitent des richesses produites par les citoyens de ces pays. Il ne faut pourtant pas être dupe de l'exploitation raciste qui en est faite, comme si l'Afrique, c'était Amin Dada, c'était Bokassa, par exemple. En effet, « a-t-on jamais affirmé que l'Europe c'est Franco, que l'Europe, c'est Hitler ». Mais bien souvent, braquer une indignation à sens unique vers ces marionnettes sanglantes et dérisoires, n'est qu'un moyen de « détourner l'attention des crimes perpétrés en Afrique Australe, sous le signe de l'apartheid ».

le titre du m.r.a.p.

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix : depuis longtemps déjà, une discussion est engagée sur l'appellation du m.r.a.p. Elle s'est approfondie pendant la préparation du congrès (1). Au congrès même, Pierre Paraf, dans son allocution d'ouverture, et Albert Lévy, dans le rapport du Bureau National, ont posé ce problème dans la perspective actuelle du développement du Mouvement. Une commission en a débattu, et un vote est intervenu.

De quoi s'agit-il ?

Au plan de la logique, la juxtaposition des mots racisme et antisémitisme, dans le titre actuel du m.r.a.p., apparaît anormale. L'antisémitisme est un aspect du racisme, comme le sont également la xénophobie, le racisme anti-arabe, le racisme contre les noirs (avec une forme particulière : l'apartheid), le racisme anti-Gitan, etc... Le fait d'établir une équivalence entre le contenant et un des contenus peut donner l'impression que l'on écarte ou minimise la lutte contre les autres aspects du racisme. Et comme on ne peut énumérer dans le titre toutes les catégories visées par le même phénomène, ne vaut-il pas mieux s'en tenir au terme général de racisme qui les englobe toutes ?

Cette formule correspond aux conceptions que le m.r.a.p. a toujours défendues sur la liaison entre tous les racismes et la nécessité de mener contre tous un seul et même combat. Elle correspond à l'évolution des mots et des faits, aux études des sociologues, aux textes de l'O.N.U., ainsi qu'à la « loi relative à la lutte contre le racisme », du 1er juillet 1972, qui concerne les discriminations et provocations à la haine fondées sur la race, l'ethnie, la religion, et la nationalité.

Le titre actuel reflète la situation qui existait lors de la fondation du m.r.a.p. en 1949, au lendemain de la guerre. L'antisémitisme était l'aspect du racisme auquel l'opinion était le plus sensible; c'est l'introduction du mot racisme qui représentait alors une volonté d'élargissement. Aujourd'hui, au contraire, surtout pour les personnes qui ignorent le m.r.a.p. et son action tous azimuts, cette juxtaposition fait problème.

Pourtant, ceux qui préconisent son maintien, sont guidés par la crainte que la suppression du mot antisémitisme soit interprétée comme un abandon de la lutte contre cet aspect du racisme, ou même entraîne un ralentissement de l'action dans ce domaine. Certains estiment que racisme et antisémitisme sont deux phénomènes différents et que le premier terme ne saurait inclure le second. Par ailleurs, l'accord est total pour conserver les initiales m.r.a.p., universellement connues. Aussi, une autre modification a été conçue : remplacer le mot paix, par amitié entre les peuples.

Tous les membres du m.r.a.p. sont évidemment attachés fondamentalement à la paix, car, sans elle, la lutte antiraciste est privée de perspective. Toutefois, l'expression proposée indique peut-être avec plus de précision la vocation et la spécificité du Mouvement. Elle peut concerner aussi bien les hommes que séparent des frontières que ceux, dans un pays comme la France, que les migrations ont fait se rencontrer. Elle appelle aux contacts, aux échanges pour une meilleure connaissance réciproque des hommes et des peuples.

Le vote, au congrès, a donné les résultats suivants : pour le changement de titre : 75 %; contre : 21 %; abstentions : 4 %. 14 variantes diverses ont été suggérées pour le nouveau titre, mais parmi les partisans du changement, plus de 90 % se sont prononcés pour le titre : Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples.

Parallèlement, les statuts du m.r.a.p. ont été précisés, pour bien faire apparaître que le mot racisme figurant dans le nouveau titre couvre toutes les formes de racisme, quelles qu'en soient les victimes.

Après le vote, cependant, le congrès a estimé nécessaire de ne pas procéder au changement de façon hâtive. Le nouveau Bureau National a pour mandat de poursuivre l'information et la consultation auprès de tous les adhérents. C'est au bout de plusieurs mois que le Comité National prendra des dispositions pour faire connaître et rendre effectif le nouveau titre. Dans l'immédiat, tous les adhérents, tous les lecteurs de *droit et liberté* qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur point de vue à leurs comités locaux ou au Secrétariat national du m.r.a.p.

contre l'apartheid un combat fondamental

Crimes contre l'humanité — selon la formulation de l'O.N.U. — les forfaits de Vorster en Afrique du Sud perpétuent aujourd'hui ceux d'Hitler, dont il fut d'ailleurs un ardent disciple, ce qui lui valut d'être emprisonné par les Anglais pendant la guerre 1939-1945.

Seize ans après le massacre de Sharpeville, celui de Soweto, le 16 juin 1976, témoigne de la sauvagerie du régime raciste de Prétoria, parce qu'ils refusaient l'enseignement au rabais destiné à les maintenir au rang inférieur qui est assigné aux Noirs, parce qu'ils réclamaient les droits humains les plus élémentaires, policiers et soldats ont tiré sur des lycéens, des écoliers aux mains nues. Depuis, pour tenter de freiner l'essor du soulèvement populaire, la répression est quotidienne : on compte par milliers les morts, les blessés, les emprisonnés. Des dizaines de détenus sont tués dans leurs geôles. Alors que le mouvement de libération, l'A.N.C., et les organisations qui le soutiennent directement connaissent la clandestinité depuis plus de 36 ans, dix-huit associations, groupant des intellectuels, des chrétiens, des étudiants, viennent d'être dissoutes à leur tour, parce qu'elles se prononçaient contre l'apartheid et ses horreurs.

Oui, c'est le fascisme, le terrorisme d'Etat en Afrique du Sud, en Namibie occupée et au Zimbabwe. Le fascisme avec tout ce que ce mot comporte de férocité, d'atteintes aux libertés des Blancs eux-mêmes, qu'à travers le mensonge d'une supériorité illusoire, leurs dirigeants mènent à la catastrophe.

Or, disons-le : cette situation n'occupe pas toute la place qui devrait lui revenir, dans la presse française, moins encore à la radio et à la télévision, pas même dans les prises de position de ceux qui se posent, parfois abusivement, en défenseurs plus ou moins patentés des droits de l'Homme. Trop peu encore s'indignent, en France, du fait que les auto-mitrailleuses et les hélicoptères utilisés lors du massacre de Soweto étaient de fabrication française, de la collaboration privilégiée, militaire, économique et nucléaire, de la France avec les assassins de Prétoria.

Aussi devons-nous amplifier sans relâche notre lutte contre l'apartheid, forme la plus violente, la plus cynique, la plus menaçante du racisme contemporain, et dénoncer les complicités dont bénéficie ce système inhumain. 1978 a été proclamé par l'O.N.U., année internationale contre l'apartheid : nous ferons tout pour que le peuple de France se place au premier rang de cette bataille universelle pour la justice et la liberté.

inquiétante Allemagne

La situation en Allemagne Fédérale a longuement été décrite dans le rapport. Il n'est pas possible d'oublier les crimes racistes du nazisme : six millions de juifs, un million de tziganes, et non plus, les 50 millions de morts « que les maîtres de l'industrie allemande ont sacrifiés à leur rage de domination. Aussi nous ne pouvons admettre que les causes de ces forfaits inexpiables soient maquillées, réduites... aux frustrations sexuelles d'Hitler ou à une mystérieuse folie collective ».

Lutter contre les résurgences du nazisme aujourd'hui, ce n'est pas rechercher une vengeance passiste, c'est être vigilant pour empêcher que des régimes comme ceux d'Afrique du Sud ou du Chili ne s'installent à travers le monde. Ainsi, dans l'affaire Kappler, par exemple, « le plus grave... ce n'est pas que ce vieux criminel se soit évadé d'Italie, ce sont les applaudissements d'une grande partie de l'opinion ouest-allemande, c'est le fait que son épouse se targue d'être à la fois membre de l'association des anciens S.S. du parti du Chancelier. »

Bien sûr, « c'est du côté du peuple allemand, pour le présent et pour l'avenir que nous entendons conjurer les démons sanglants du passé ».

espoir au proche-orient

Autre problème qui touche les antiracistes, en fonction de ses nombreuses implications et des passions qu'il soulève trop souvent, de part et d'autre : le Proche-Orient.

Si, souligne le rapport, l'initiative du Président Sadate provoque des appréciations différentes parmi les membres du m.r.a.p., elle a tout de moins permis que se manifeste une volonté puissante de paix en Israël même. « Par ailleurs, poursuit-il, les évolutions qui se sont produites dans les pays arabes concernant la reconnaissance de facto de l'Etat d'Israël... les déclarations des pays de la

C.E.E. et le communiqué soviéto-américain soulignant les droits nationaux des Palestiniens, les débats en cours à l'O.N.U., la conscience accrue dans l'opinion mondiale de l'ensemble des données du problème — tout cela conduit à la recherche d'une solution politique. »

Le m.r.a.p. rappelle ensuite sa position de toujours : « Israël existe et doit exister », mais cela ne justifie en rien l'occupation de territoires arabes, les confiscations de terres arabes, et toutes les limitations que doivent subir les citoyens non-juifs d'Israël et les habitants des territoires occupés. De même, refuser de reconnaître que l'O.L.P. représente le peuple palestinien n'est certainement pas une voie réaliste vers la paix.

« Etranger à tout parti pris, le m.r.a.p. n'a jamais hésité à condamner les actes terroristes de certains groupes arabes... De même, nous ne pouvons rester indifférents aux discriminations dont se plaignent en Israël les juifs originaires des pays arabes. Nous n'avons aucune complaisance non plus pour les restrictions aux libertés et à la sécurité des juifs dans certains pays arabes. »

La position réfléchie du Mouvement se fonde sur son souci primordial : la lutte contre toute forme de racisme et de discrimi-

nation raciale, c'est pourquoi, Albert Lévy termine en insistant sur la nécessité « d'empêcher la transposition du conflit du Proche-Orient en affrontement juéo-arabe ». Pour cela, il faut s'attacher à distinguer entre les termes et à ne pas se laisser aller à la passion dans une question qui est d'abord politique.

juifs d'urss : des brimades inadmissibles

Albert Lévy poursuit : Liée à la question du Proche-Orient, celle des juifs d'Union Soviétique, 120 000 juifs ont pu quitter l'U.R.S.S. de 1971 à 1976.

Plus de 1 000 partent encore chaque mois, dont la moitié seulement se rendent en Israël. Mais certains autres, dont le nombre est difficile à établir, se voient refuser l'autorisation qu'ils demandent. S'agit-il de sécurité nationale, de la conservation de secrets scientifiques, de protection contre la « fuite des cerveaux » ? Les raisons avancées par les autorités ne paraissent pas convaincantes. Sans nier absolument que de telles questions puissent se poser, — car nombre de juifs occupent des fonctions importantes en U.R.S.S. — n'est-il pas normal que chacun puisse vivre où bon lui semble et orienter ses activités selon son choix ? Il est certain, en tout cas, que ni les pressions administratives, ni les brimades, l'intimidation et la coercition ne sont de mise en la matière.

Nous demandons que soit respecté l'article de la Convention internationale contre le racisme, ratifiée par l'U.R.S.S., reconnaissant à tout homme « le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

les racismes au états-unis

Comme le note le rapport, la presse est nettement moins prolifique sur un pays où les racismes multiformes sont pourtant une donnée fondamentale de la vie sociale ; les U.S.A. :

Quelques chiffres résument la situation des Noirs dans ce pays : 33 % d'entre eux vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté ; il y a parmi eux 2 fois plus de chômeurs que parmi les Blancs ; leur espérance de vie est de 64,6 ans contre 71,3 pour les Blancs ; leur mortalité infantile de 2,5 % contre 1,5 chez les Blancs.

Les discriminations quotidiennes que subissent les Noirs aux Etats-Unis, les déris de justice dont ils sont victimes comme dans le cas des « dix de Wilmington » ne sont pas les seuls aspects du racisme aux U.S.A.

Pour les Indiens, l'espérance de vie est de 46 ans, le chômage atteint 90 % dans certaines réserves. L'antisémitisme est diffusé par des groupes nazis qui vont jusqu'à défier en plein jour et en uniforme dans les quartiers juifs. Le Ku Klux Klan mène la danse. Chicanos, Mexicains, Porto-Ricains sont également victimes de discriminations permanentes.

Les Droits de l'Homme ! On peut devant ces faits s'interroger sur la sincérité des campa-

gnés à grand spectacle qui nous viennent d'outre-Atlantique.

nul n'est immunisé

Le rapport veut enfin attirer l'attention sur un dernier pays. Dans celui-ci, « les gens sont tués dans la rue pour la seule raison qu'ils sont

différents, les discriminations racistes sont quotidiennes — il en est même d'officielles /.../ —, des hommes peuvent (y) être arrêtés au saut du lit, conduits à un avion et expulsés sans autre forme de procès, les groupes racistes et fascistes prolifèrent... »

C'est évidemment de la France dont il s'agit, c'est là donc, devant cette situation alarmante que nous devons réagir.

la bataille du m.r.a.p.

une mutation encore incomplète

Depuis notre dernier congrès, le m.r.a.p. s'est modifié. Notre appel à la jeunesse n'a pas été vain. Nous lui avons ouvert largement le m.r.a.p., et elle prend toutes ses responsabilités, dans les comités locaux, les commissions, la direction.

Cette évolution a encore accentué le caractère universel du m.r.a.p. S'il fut un temps où nous rencontrions, en fonction de l'action entreprise, des adhérents ne s'intéressant qu'à un aspect du racisme et parfois guidés uniquement par des motivations de défense personnelle, nous sommes aujourd'hui, plus que jamais auparavant, engagés dans un antiracisme tous azimuts, sans faux-semblants.

Depuis le dernier congrès, un grand effort a été poursuivi pour créer de nouveaux comités locaux, et rendre les anciens plus actifs. Sans comités locaux, en effet, comment riposter aux actes racistes de toutes sortes qui surgissent un peu partout ? Comment faire pénétrer nos idées en profondeur ?

Avec des inégalités dans leur fonctionnement, les Commissions nationales spécialisées ont développé aussi leurs activités :

— **droit et liberté** s'est remarquablement amélioré dans sa présentation, la qualité des articles et le développement de la publicité.

D'une façon générale, nos moyens d'expression ont acquis une bien meilleure image de marque, avec le graphisme renouvelé du sigle, des documents plus soignés. En deux ans, nous avons édité six affiches différentes, dont celle tirée à 8 000 exemplaires, qui reproduit la loi du 1er juillet 1972, partout accueillie avec intérêt parce qu'elle est une arme de choix dans le combat antiraciste.

Au total, si le racisme s'est modifié et aggravé, nous pouvons dire également que notre Mouvement s'est transformé et renforcé, qu'il est mieux à même d'accomplir sa mission.

Pourtant, nous ne saurions nous tenir pour satisfaits car la situation exige un mouvement antiraciste infiniment plus fort que n'est encore le m.r.a.p.

Saurons-nous accroître suffisamment notre potentiel de riposte et de discussion, notre dynamisme pour empêcher les actes

droit et liberté n° 364-365 décembre 1977 - janvier 1978

racistes de se multiplier.

Trouverons-nous assez d'arguments et de vecteurs pour les transmettre en vue de protéger les consciences une à une des effets d'une propagande insidieuse ou grossière misant sur l'état de moindre résistance que provoque la crise ?

Ferons-nous preuve d'assez d'ouverture pour que quiconque réprovoque le racisme, se voit ou même simplement se croit antiraciste vienne avec nous prendre part à notre lutte, ou pour le moins, nous témoigner sa solidarité, son soutien matériel et moral ?

Parviendrons-nous à multiplier par 5, par 10, le nombre de nos adhérents, de nos abonnés, l'ampleur de notre rayonnement, notre efficacité ?

Il y a un énorme besoin. Il y a de très réelles possibilités que l'actualité nous confirme. Le m.r.a.p. sera-t-il le point de jonction de l'un et des autres ? C'est le problème essentiel posé à notre congrès.

la France antiraciste que nous voulons

Lourd de danger pour tous, le racisme doit donc être combattu par tous. C'est pour tous, et avec tous, que nous luttons pour une France où le racisme serait définitivement banni.

— Une France dont tous les habitants, sans distinction d'origines, du moment qu'ils prennent part à la vie du pays, auraient les mêmes droits, les mêmes avantages, comme les mêmes devoirs : où, par exemple, les immigrés pourraient se défendre sans crainte, former des associations, participer aux organisations françaises, se déplacer librement, prendre part dans les formes appropriées aux décisions qui les concernent.

— Une France où seraient brisées les barrières du ghetto matériel et moral où sont trop souvent rejetés les immigrés et leurs familles : où, pour cela, seraient assurées partout des conditions humaines d'accueil et de logement permettant aux Français et aux immigrés de se rencontrer, de vivre ensemble.

— Une France où aucune discrimination ne figurerait plus dans les lois, où les immigrés

(travailleurs ou étudiants) et leurs familles seraient protégés contre les expulsions arbitraires, les brimades administratives et policières.

— Une France où les auteurs de crimes et de violences racistes seraient activement recherchés, punis et mis hors d'état de nuire, où les groupes provoquant à la haine n'auraient pas droit de cité, où la loi antiraciste serait appliquée strictement, en premier lieu par les pouvoirs publics.

— Une France où les préjugés et les comportements racistes seraient systématiquement combattus avec les encouragements de l'Etat, à travers les grands moyens d'information, à l'École, par le soutien aux organisations antiracistes.

— Une France où ceux qui ont une civilisation, des traditions minoritaires seraient respectés dans leur différence, ce qui signifie la possibilité de s'exprimer en tant que tels, de développer leurs activités culturelles propres, pour eux-mêmes et leurs enfants, de bénéficier de spectacles ainsi que d'émissions de radio et de télévision fondés sur leur culture.

— Une France qui, renouant avec les orientations de la grande Révolution de 1789, qui proclama les Droits de l'Homme et supprima l'esclavage, cesserait d'armer les oppresseurs, s'opposerait aux régimes racistes et colonialistes.

— Une France qui, en particulier, cesserait d'être, au mépris de la communauté des Nations, le plus sûr et le plus constant soutien du racisme institutionnalisé en Afrique du Sud.

— Une France qui, au contraire, témoignerait son active sympathie à tous les peuples qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits.

Si nous le voulons, si nous agissons avec audace et confiance, si nous nous ouvrons mieux encore à toutes les forces vives du pays, à tous ceux qui réprovoquent le racisme avec leur cœur et leur raison, alors ce ne sera pas un rêve : tous ensemble, nous œuvrerons à une France véritablement fraternelle, amie de tous les peuples aspirant à la liberté.

les services

De nombreux militants ont assuré les différents services nécessaires au déroulement du congrès. Voici les responsables de chacun d'eux :

— Décoration de la salle et aspects techniques du déroulement du congrès : Jean-Yves Treiber.

— Accueil et déroulement des votes : Dominique Guillemot, Anne-Marie Goguel, Françoise Blum, Colette Hirschberger.

— Service de presse : Lucky Thiphaine, Elisabeth Bodon.

— Secrétariat : Monique Khellaf, Andrée Eugénie.

— Table de livres et finances : Claudine Goulin, Michèle Pariente, Philippa Porret.

— Service d'ordre : Joseph Creitz, Didier Fantin.



pour une france sans racisme

Au cours de sa longue histoire, la nation française s'est enrichie de l'apport incessant d'hommes et de femmes d'origines ethniques, religieuses, philosophiques d'une grande diversité.

Ainsi s'est faite la France, constituée des provinces aux traditions si attachantes et des immigrations d'où sont issus la moitié des Français, le travail manuel et intellectuel de chacun contribuant à l'épanouissement matériel, culturel et moral de notre pays.

Dans la crise profonde que traverse actuellement la France, des femmes et des hommes par millions sont en proie à des appréhensions, des préoccupations, des difficultés d'une extrême gravité.

Le pays tout entier se trouve engagé dans un débat capital pour créer les conditions et les moyens de lendemains meilleurs.

Cependant, certains n'hésitent pas à distiller dans l'opinion l'illusion dangereuse pour tous que des mesures contre les travailleurs immigrés et leurs familles pourraient apporter un soulagement aux problèmes que connaissent les Français à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

Présenter les étrangers comme responsables des maux tels que le chômage, le déficit de la balance des paiements, l'inflation, voire l'augmentation de la criminalité, le déséquilibre de la sécurité sociale, sont autant de mensonges démentis par toutes les études sérieuses.

Ces falsifications, tendant à opposer Français et immigrés, juifs et chrétiens, Européens et Arabes, Blancs et Noirs, sédentaires et nomades, portent un nom : le racisme, triste et douloureuse réalité dans la France d'aujourd'hui et qui, trop souvent, trouve son aliment dans des actes et déclarations officiels.

Préjugés et comportements racistes se développent tandis que des actes criminels se multiplient et restent scandaleusement impunis. Ainsi, s'instaure un climat d'intimidation et de violence, dangereux pour les libertés de tous et pour la démocratie. Cruel envers ses victimes, le racisme aliène la sensibilité et la raison de ceux qui s'y laissent prendre.

Ainsi, chacun de nous est concerné par le racisme. C'est à chacun de nous qu'il appartient de le combattre.

- Opposons le bon sens et la vérité aux calomnies et aux mensonges racistes.
- Agissons contre toutes les mesures arbitraires, les brimades, les discriminations frappant les travailleurs immigrés et leurs familles.
- Exigeons avec eux des conditions plus humaines de travail et de logement, la libre exercice des droits d'expression et d'association et, en toute circonstance, le respect de leur dignité.
- Exigeons que soient assurées la sécurité de tous, la stricte application de la loi pour faire cesser les menées racistes et mettre les coupables hors d'état de nuire.

Le m.r.a.p. vous appelle à agir de toute votre énergie pour que la France soit toujours terre de fraternité et d'accueil, apportant partout sa contribution active à la libération des opprimés et à la construction de la paix.

Le m.r.a.p. vous appelle à agir pour que tous ceux qui participent à la vie nationale soient égaux en droits et en devoirs.

- Pour que soient brisées les barrières du racisme que l'Etat, l'Ecole, les grands moyens d'information ont pour devoir de faire disparaître.
- Pour que les traditions de chacun, tous les modes de vie, toutes les cultures s'épanouissent sans entrave.
- Pour que, partout, et en toute circonstance, l'originalité de chacun participe à l'enrichissement de tous par le développement des échanges.

■ Le m.r.a.p. vous appelle à agir, par milliers et dizaines de milliers, à prendre part à son noble et nécessaire combat, à élargir son audience et son rayonnement et en faire le grand Mouvement de la France antiraciste digne de notre temps.



**mouvement
contre
le racisme
l'antisémitisme
et pour la paix**

120 rue saint denis
75002 paris
tél. 233 09 57
ccp paris 14 825 85

windsor
17, rue Marceau
28000 - Chartres
Tél. 21.78.19

Prêt à Porter

**Créations
Corina**

PRÊT A PORTER FEMININ STYLE JEUNE
MANTEAUX - ENSEMBLES - IMPERMÉABLES

☎ 770.94.90 55, RUE DES PETITES-ÉCURIES
PARIS X^e

Case réservée
aux Ets L

ETABLISSEMENTS **JITEX**
70, rue du Molinel, LILLE
Tél. 54.86.21

BONNETERIE
GROS ET DEMI-GROS

droit et liberté • n° 364-365 • décembre 1977 - janvier 1978

PRÊT A PORTER
FÉMININ

ETS. B. PAUL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 000 F

Tél. 508 - 53 - 05 226, Rue Saint-Denis
236 - 90 - 39 75002 PARIS

S.O.G.E.P.R.E.S.S.

Centre Commercial de la Noue Caillat
18, Avenue Suzanne Buisson - 93140 BONDY
Tél. : 847 52-22

NETTOYAGE A SEC EN 2 HEURES

Spécialités : Tapis - Couverture - Ameublement - Teinture -
Remailage - Service Retouches - Spécialiste du daim

SCHAFFER

75, rue du Général-de-Gaulle
Tél. 483.01.04

40, rue du Général-de-Gaulle
Tél. 483.00.42

78120 RAMBOUILLET

Esuélé*

FABRIQUE DE PETITE MAROQUINERIE
DE LUXE

88, RUE DES ARCHIVES, 75003 PARIS
TÉL. 272 64-67